



Syndicat TMT
Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
☎ 01 44 62 12 35
☎ 01 44 62 12 43
✉ sudtmt@sudptt.fr



INDEMNITE DE TRANSPORT : Encore un « coup fourré » de La Poste !

L'ensemble des collègues a reçu un courrier le 20 Novembre 2017 émanant de la Branche services Courrier Colis relative à la campagne nationale de contrôle et de renouvellement de l'indemnité de remboursement des frais de transport mise en place pour l'ensemble des agents de la Branche.

Contrôle des billets !

Il faut être particulièrement pervers/e pour demander les justificatifs de frais de transport en commun en fin d'année : le, ou la bureaucrate à l'origine de cette brillante idée savait très bien que nombre de collègues ne seraient pas en mesure de les présenter.

Il est particulièrement déloyal de n'avoir pas prévenu de cette disposition dès le mois de Janvier 2017 !

La nauséabonde odeur de l'arnaque entoure cette opération « un sou est un sou », au moment où les salaires stagnent, à contrario du chiffre d'affaires de La Poste ! (Chiffre d'affaires consolidé de plus de 23 milliards pour 2016, résultat d'exploitation de 975 millions).



Il n'y a pas de petit profit !

En effet, l'auteur/e de cette note semble supposer que chaque utilisateur/trice dispose à l'évidence d'un abonnement transport sous forme de Pass NAVIGO en semblant ignorer que d'autres achètent leur billet au quotidien, ce qui procède de l'entière liberté de choix de chacun/e.

Si celles et ceux qui disposent d'un Pass Navigo n'auront pas de difficulté à fournir un justificatif, téléchargeable sur le site internet de la SNCF, combien ont conservé les quelques **500 billets de train** équivalents aux 250 jours travaillés en moyenne dans l'année ?

La Poste sait très bien que de nombreux collègues vont se faire piéger et elle annonce d'ores et déjà des ponctions sur les salaires, au mois de Février 2018, c'est-à-dire le non-paiement du complément biennuel ! Toujours ça de gagné sur le dos des travailleurs/euses !

Le Syndicat SUD TMT ne manquera pas d'interpeller la Dot sur ce point et exige d'ores et déjà l'abandon de cette scandaleuse mesure de flicage prétendant justifier ce hold up !!

AU VERSO, pour celles et ceux qui le souhaitent, une requête en demande d'exonération de fourniture des justificatifs pour les motifs exposés ci-dessus. Nous appelons le maximum de collègues à s'en saisir !